

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée (Arrivé au bordereau n°3).

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée (pouvoir donné à Mme CEREZ),
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

N°DS20220413

POLITIQUE DE LA VILLE : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS SOUTENUES PAR LE CCAS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Dans le cadre de sa politique de la ville concrétisée par la signature du premier contrat le 4 juillet 2015, la Ville d'HENNEBONT, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, a lancé un appel à projets pour encourager la réalisation d'actions sur le quartier prioritaire. L'objectif est de favoriser le développement d'actions qui répondent aux objectifs du Contrat de ville signé sur la période 2015/2020 avec un avenant qui le prolonge jusqu'en 2023.

Le CCAS continue de soutenir et renforce son soutien en 2023 aux projets entrant dans le cadre de ses orientations telles que définies dans le débat d'orientations budgétaires. Il est proposé au Conseil d'Administration de compléter l'aide de l'État et d'autres partenaires en versant les subventions aux associations pour les actions suivantes :

Nom de l'association	Actions proposées	Montant proposé pour 2023
1-Pilier Cohésion Sociale		
1.1- Parentalité et droits sociaux		
SESAM	<p><u>Promouvoir une dynamique territoriale de soutien à la parentalité de proximité sur le territoire Hennebontais :</u> Soutien à la parentalité via des cafés parents, stand convivialité sur l'espace public en amont des cafés parents, participation aux Estivales, les parents papotent chaque vendredi hors vacances scolaires durant 1H30.</p>	1 000 €
1.2- Culture et expression artistique		
Association DYKTIA	<p><u>Soutien à l'éducation aux usages numériques :</u> 6 ateliers thématiques pour les parents (comprendre les pratiques numériques des jeunes et risques associés, savoir poser des règles, gérer le contrôle parental...). Début d'élaboration d'un spectacle de marionnette pour les 3/6 ans et leurs parents sur les recommandations d'usage des écrans (élaboration en 2023, déploiement 2024)</p>	500 €
Book Hémisphères	<p><u>Promouvoir des ateliers de lecture, le réemploi du livre et les emplois en insertion :</u> Activité de lecture et activités manuelles autour du livre chaque mercredi afin de rendre la culture via les livres accessible aux enfants du QPV et les familiariser avec le livre. Lutter contre l'isolement des personnes notamment celles ne maîtrisant pas bien le français. Favoriser les liens intergénérationnels. Participer aux actions multi partenariales autour de l'emploi dans le QPV</p>	500 €
1.3- Lien social – Citoyenneté et participation des habitants		
Cordée-Cordage	<p><u>Monter à bord le temps d'un goûter ou de grandes traversées :</u> Sorties en mer à la journée ou la semaine, Tipi et découverte du bord de mer. Soirée débat « être jeunes, c'est quoi notre étiquette ? » avec les</p>	1 500 €

	jeunes et partenariats locaux. Stage de vie en mer. Participation aux Estivales.	
1.4- Accès à la citoyenneté		
Poignée de Mots	Accompagnement des adultes de toutes nationalités (allophone ou pour une remise à niveau) à raison de 2 séances de 2H par semaine. Les apprenants sont répartis par groupes de niveaux pour 3 bénévoles.	250 €
1.5- Sports et loisirs		
Aviron Hennebontais	<u>Découverte de l'aviron et des métiers du nautisme :</u> Pratique physique et perspectives pour l'insertion Les valeurs de l'aviron : solidarité, mixité sociale, effort collectif, respect des autres, respect du matériel, coopération	1 500 €
Cordée-Cordage	<u>Prendre de la hauteur et trouver son équilibre :</u> Action autour de l'escalade qui permet aux habitants d'améliorer leur santé, de pratiquer une activité de loisir et sportive, de lutter contre l'isolement, de participer et réinvestir l'espace public du QPV.	500 €
UFOLEP	<u>Dispositif « Toutes Sportives » :</u> Proposer un accompagnement sportif (marche, renfort musculaire...) et civique (cercle de parole sur place des femmes dans le sport, dans la société, inégalités...) d'un an renouvelable à un groupe de femmes éloignées de la pratique sportive (séance 1h30 hebdomadaire décomposé comme suit : 30 mn groupe de parole, 1H activité sport)	1 000 €
Ludothèque Mobile	Caravane qui va à la rencontre des habitants et propose des ateliers de jeux gratuits, ouverts à tous, sans inscription dès 2 ans 1/2 (2h).	500 €
Les Estivales	Installer une base de loisirs éphémères lors de la période estivale afin de faciliter la participation des habitants du QPV et de recréer du lien social	500 €
1.6- Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics		
La Boutique du Droit	<u>Lutte contre le non recours aux droits et contre la pauvreté dans les QPV :</u> Mise en place de permanences en QPV + déambulations mensuelles (recrutement d'un médiateur en droit prévu) auprès des habitants et proposer l'expertise de la Boutique du Droit . Permanences juridiques dans les QPV de Lorient, Lanester et Hennebont.	1 000 €
PIMM'S	Permanences d'accès aux droits et d'aide dans les démarches administratives en QPV	1 000 €
	<u>Bureau mobile, bus France Services HIT :</u> Véhicule comprenant deux espaces (un bureau de confidentialité + un espace numérique) sillonne les QPV . Labellisé Maison France Services depuis mars 2022, il propose un accompagnement de proximité aux démarches administratives et numériques avec deux médiateurs référents présents dans le véhicule.	500 €
	TOTAL	10 250 €

En 2022, le montant des subventions versées par le CCAS en soutien à des actions dans le cadre de la Politique de la Ville était de 11 000 € (6 600 € en 2021).

Ces différentes actions font l'objet d'un suivi de la part des services du CCAS. Ce suivi permet de développer des partenariats avec de nouveaux opérateurs. Un bilan est présenté dans le cadre du dispositif politique de la ville.

Vu la Loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005,
Vu le Contrat de Ville signé le 4 juillet 2015,
Vu la délibération N°3 du conseil d'administration du 21 Mars 2023 relative au débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération N°8 du Conseil d'administration du 6 Avril 2023 relative au vote du budget principal 2023 du CCAS,
Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ➔ D'ADOPTER le versement des subventions d'un montant total de 10 250 € aux différents opérateurs conformément au tableau ci-dessous au titre de l'année 2023,**
- ➔ DE DIRE QUE la dépense sera inscrite au Budget principal du CCAS à la fonction 5234 :**
 - au compte 6573 pour les actions suivantes : 500 € pour les Estivales et 500 € pour la Ludothèque mobile,
 - au compte 6574 pour les autres actions soit 1 000 € à SESAM, 500 € à DYKTIA, , 500 € à Book Hémisphères, 2 000 € à Cordée Cordage, 250 € à Poignée de mots, 1 500 € à l'Aviron Hennebontais, 1 000 € à UFOLEP, 1 000 € à la Boutique du droit et 1 500 € au PIMMS.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr